



Numéro de Révision: .

Date de sortie:

1. IDENTIFICATION

Désignation de l'article: Type de produit/utilisation recommandée: Restriction d'utilisation: Raison sociale: Henkel Canada Corporation Meadowpine Boulevard 2515 Mississauga, Ontario L5N 6C3	LePage Quad Foam (formerly LEPAGE TEQ FOAM) Mousse, 1 C avec gaz propulseur Non identifié	Numéro IDH: 1482482 Région: Canada Votre contact: Téléphone: +1 (905) 814-6511 NUMÉROS DE TÉLÉPHONE D'URGENCE: MÉDECIN : Centre Anti-Poison 1-877-671-4608 (appel à frais virés) ou 1-303-592-1711 TRANSPORT: CHEMTREC: 1-800-424-9300 1-703-527-3887 (appel à frais virés) Internet: www.henkelna.com
--	--	---

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

VUE D'ENSEMBLE DE TOUS LES CAS D'URGENCE

DANGER:

H222 - AEROSOL EXTREMEMENT INFLAMMABLE.
 H229 - RECIPIENT SOUS PRESSION: PEUT ECLATER SOUS L'EFFET DE LA CHALEUR.
 H315 - PROVOQUE UNE IRRITATION CUTANEE.
 H317 - PEUT PROVOQUER UNE ALLERGIE CUTANEE.
 H319 - PROVOQUE UNE SEVERE IRRITATION DES YEUX.
 H334 - PEUT PROVOQUER DES SYMPTOMES ALLERGIQUES OU D'ASTHME OU DES DIFFICULTES RESPIRATOIRES PAR INHALATION.
 H372 - RISQUE AVERE D'EFFETS GRAVES POUR LES ORGANES A LA SUITE D'EXPOSITIONS REPETEES OU D'UNE EXPOSITION PROLONGEE.

CLASSE DE RISQUE	CATEGORIE DE RISQUE
AEROSOL	1
IRRITATION CUTANEE	2
IRRITATION DES YEUX	2A
SENSIBILISATION RESPIRATOIRE	1
SENSIBILISATION DE LA PEAU	1
TOXICITE SPECIFIQUE AU NIVEAU DE L'ORGANE CIBLE- EXPOSITIONS REPETEES	1

PICTOGRAMME(S)



Conseils de prudence

Numéro IDH: Non disponible

Nom du produit:

Prévention:	P210 - Tenir éloigné de la chaleur, des étincelles, des flammes vives, des surfaces chaudes. Interdiction de fumer. P211 - Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition. P251 - Ne pas perforer, ni brûler, même après usage. P260 - Ne pas respirer la poussière ni les émanations. P264 - Laver soigneusement la zone affectée après la manipulation. P270 - Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. P272 - Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail. P280 - Porter des gants de protection/un équipement de protection des yeux et du visage. P284 - [Lorsque la ventilation du local est insuffisante] porter un équipement de protection respiratoire.
Intervention:	P302+P352 - EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau. P304+P340 - EN CAS D'INHALATION : transporter la personne à l'air et la placer dans une position facilitant la respiration. P305+P351+P338 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. P333+P313 - En cas d'irritation ou d'éruption cutanée : consulter un médecin. P337+P313 - Si l'irritation oculaire persiste : consulter un médecin. P342+P311 - En cas de symptômes respiratoires : appeler un centre antipoison ou un médecin. P362+P364 - Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.
Stockage:	P410+P412 - Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C/122 °F.
Élimination:	P501 - Mettre le contenu et/ou le récipient au rebut conformément aux règlements fédéraux, nationaux, provinciaux et locaux.

Autres dangers Non disponible

La classification est conforme aux règlements canadiens sur les produits dangereux et aux dispositions du Système général harmonisé (Globally Harmonized System, GHS) de classification et d'étiquetage des produits chimiques de l'ONU.

Voir section 11 pour information supplémentaire sur la toxicologie.

3. COMPOSITION / INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

Substances dangereuses	Numéro CAS	Poids %*
Isocyanic acid, polymethylenepolyphenylene ester polymer with hexanedioic acid, 1,3-isobenzofurandione and 1,2-propanediol	1141331-70-5	30 - 60
Polymeric diphenylmethane diisocyanate	9016-87-9	10 - 30
diméthyl éther	115-10-6	5 - 10
propane	74-98-6	1 - 5
Isobutane	75-28-5	1 - 5

*Les pourcentages exacts peuvent varier ou constituer un secret commercial. L'intervalle de concentration est fourni pour aider les utilisateurs à assurer les protections appropriées.

Loi sur le contrôle des renseignements relatifs aux matières dangereuses:

Prépolymère MDI

11447 Accordé le 02/11/2023

4. MESURES DE PREMIERS SECOURS**Mesures de premiers secours par voies d'exposition probables**

Inhalation:	Si inhalé, amener immédiatement la personne affectée à l'air frais. Administrer de l'oxygène si la respiration est difficile. En cas d'arrêt respiratoire, pratiquer la respiration artificielle. Si des symptômes se manifestent et persistent, consultez un médecin.
Contact avec la peau:	Mousse fraîche: nettoyer la peau atteinte immédiatement avec un tissu propre et enlever les résidus avec de l'huile végétale. Appliquer une crème adoussissante. La mousse durcie ne peut être enlevée que mécaniquement. Laver au savon avec une grande quantité d'eau. Enlever les vêtements souillés.
Contact avec les yeux:	Rincer les yeux à grande eau pendant au moins 5 minutes. Si l'irritation persiste consulter un médecin.
Ingestion:	Ne pas faire vomir, demander d'urgence une assistance médicale.
Symptômes et effets les plus importants(aigu et retardé):	Les principaux symptômes et effets connus, aigus et différés, sont décrits à la section 11 : Renseignements toxicologiques.
Indication de toute attention médicale immédiate / traitement spécial nécessaire:	Non disponible

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Moyen d'extinction approprié:	poudre mousse Dioxyde de carbone. Ne pas utiliser d'eau
Agents extincteurs inappropriés:	Non disponible
Procédures spéciales de lutte contre l'incendie:	Porter un appareil respiratoire autonome avec un masque plein visage fonctionnant à un mode à pression sur demande ou pression positive. Porter un équipement de sécurité.
Feu inhabituel ou risques d'explosion:	Refroidir les aérosols au jet d'eau. Possibilité d'éclatement comparable à une explosion des conteneurs. Contenu sous pression.
Produit ou gaz issus de la combustion:	Vapeurs d'isocyanate En cas d'incendie, de l'oxyde de carbone (CO), du dioxyde de carbone (CO2) et de l'oxyde nitrique (NOx) risquent d'être dégagés.

6. MESURES EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

Utiliser la protection personnelle recommandée à la section 8, isoler la zone dangereuse et refuser l'accès au personnel inutile et non protégé.

Mesures de protection de l'environnement:	Enlever toute source d'ignition. Bien aérer la zone. Porter un équipement de protection personnelle approprié.
Méthodes de nettoyage:	Laisser se solidifier. Raclez le matériau renversé et placer dans un récipient fermé pour mise au rebut.

7. MANIPULATION ET STOCKAGE

Manipulation:

Garder à l'abri de la chaleur, des étincelles et des flammes. Ne pas perforez ou incinérer les récipients sous pression. Assurer une ventilation adéquate, surtout dans les endroits clos. Éviter le contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Ne pas respirer les vapeurs ou la buée. Bien se laver après la manutention. Conserver hors de la portée des enfants. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Porter un vêtement de protection approprié, des gants et un appareil de protection des yeux/du visage. Consulter la section 8.

Stockage:

Entreposer entre 50°F et 80°F. (10° et 27°C). Entreposer loin des sources de chaleur, d'étincelles, de flammes ou autres d'inflammation. Ne pas entreposer à une température supérieure à 49 °C (120 °F). Ne pas couper ni souder le contenant.

Pour obtenir des renseignements sur la durée de conservation du produit, veuillez examiner les étiquettes sur le récipient ou vérifier la fiche technique.

8. CONTROLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

Les employeurs devraient accomplir une évaluation de tous les lieux de travail pour déterminer le besoin, et du choix, des commandes appropriées d'exposition et le matériel de protection pour chaque tâche effectuée.

Substances dangereuses	ACGIH TLV	OSHA PEL	AIHA WEEL	Autre
Polymeric diphenylmethane diisocyanate	0.005 ppm TWA	Rien	Rien	Rien
diméthyl éther	Rien	Rien	1,000 ppm (1,880 mg/m3) TWA	Rien
propane	D : asphyxiant simple, EX : risque d'explosion (Asphyxiant simple.)	1,000 ppm (1,800 mg/m3) PEL	Rien	Rien
Isobutane	D : asphyxiant simple, EX : risque d'explosion 1,000 ppm STEL	Rien	Rien	Rien

Remarques sur la conception des installations techniques:

Les personnes souffrant de troubles de type asthmatique, de bronchite chronique, d'autres maladies respiratoires chroniques, d'eczéma récurrent ou d'une sensibilisation cutanée doivent éviter de travailler dans des situations d'exposition à des isocyanates. Assurer une ventilation d'échappement locale adéquate afin de maintenir l'exposition du travailleur sous les limites permises.

Protection respiratoire:

En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié.

Protection des yeux:

Lunettes de sécurité.

Protection de la peau:

Gants de caoutchouc recommandés. vêtement de protection approprié

9. PROPRIETES PHYSICO-CHIMIQUES

Etat physique:

Aérosol

Couleur:

Blanc

Odeur:

Doux, Éther

Seuil de détection d'odeur:

Non disponible

Valeur pH:

Non applicable, Le produit réagit avec l'eau

Pression de vapeur:

0.5 MPa (20 °C (68°F)) Par rapport au propergol liquéfié à 20 °C > 100 mm/hg (20 °C (68°F))

Point / zone d'ébullition:

-42 °C (-43.6 °F) Valeurs caractéristiques d'un combustible

Point/domaine de fusion:

Non applicable, Le produit est un liquide.

Densité/Densité relative::

1.107

Densité de vapeur relative:

< 1 (Air = 1)

Point d'éclair:	Non applicable
Inflammable/Limites inférieures d'explosion:	1.5 % 0.4 % Le produit n'est pas explosif. La formation de mélanges vapeur-air explosif est possible.
Inflammable/Limites supérieures d'explosion:	32 % Le produit n'est pas explosif. La formation de mélanges vapeur-air explosif est possible.
Température d'auto-inflammation:	Non disponible
Inflammabilité:	Aérosol inflammable.
Inflammabilité:	Aérosol extrêmement inflammable.
Taux d'évaporation:	10 (Butylacétate = 1)
Solubilité:	Réagit lentement avec l'eau pour libérer du dioxyde de carbone. Eau
Solubilité:	Insoluble Eau
Coefficient de partage (value logarithmique):	Non disponible
Teneur VOC:	15.9 %; 167 g/l (en poids, calculées en utilisant la méthode de CARB; g / L moins d'eau, moins exemptions calculées en utilisant la méthode de SCAQMD)
Viscosité dynamique:	Non disponible
Viscosité cinématique:	> 20.5 mm ² /s
Caractéristiques de la particule:	Non applicable, Le produit est un liquide.
Température de décomposition:	Non disponible

10. STABILITE ET REACTIVITE

Stabilité:	Non disponible
Réactions dangereuses:	Peut se produire.
Produits de décomposition dangereux:	bioxyde de carbone Monoxyde de carbone oxydes d'azote
Produits incompatibles:	Alcools. Composés métalliques. Des bases fortes. Eau.
Réactivité:	Non disponible
Conditions à éviter:	Tenir éloigné des sources d'ignition et des flammes nues.

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Voies d'exposition probables:	Yeux, Inhalation, Peau, Ingestion
--------------------------------------	-----------------------------------

Effets potentiels sur la santé

Inhalation:

L'inhalation des buées ou émanations peut être nocive. Suite à des surexpositions répétitives préalables ou à une seule dose importante, certaines personnes développeront une sensibilisation à l'isocyanate (asthme chimique) qui les rendra susceptible à réagir à une exposition ultérieure à l'isocyanate, à des niveaux bien inférieurs à la valeur-seuil. Il a été démontré que la surexposition aux isocyanates peut causer des dommages pulmonaires. Ces symptômes, qui peuvent inclure une oppression thoracique, une respiration sifflante, une toux, un essoufflement ou une crise d'asthme, peuvent être immédiats ou à retardement (jusqu'à plusieurs heures après l'exposition). Les personnes allergiques aux isocyanates ne doivent être mises en contact avec le produit. Peut causer des étourdissements, un manque de coordination, des maux de tête, des nausées et des vomissements.

Contact avec la peau:

Les personnes allergiques aux isocyanates ne doivent être mises en contact avec le produit. Le contact prolongé ou répétitif avec la peau peut irriter la peau ou causer une réaction allergique cutanée de sensibilisation. Ce produit peut décolorer la peau. Une substance durcie est difficile à enlever.

Contact avec les yeux:

Contact avec les yeux peut provoquer l'irritation d'oeil.

Ingestion:

Peut irriter les muqueuses. Nausée.

Substances dangereuses	LC50s et LD50s
Isocyanic acid, polymethylenepolyphenylene ester polymer with hexanedioic acid, 1,3-isobenzofurandione and 1,2-propanediol	Rien
Polymeric diphenylmethane diisocyanate	Rien
diméthyl éther	CL50 par inhalation (Rat, 4 h) = 164000 ppm CL50 par inhalation (Rat, 4 h) = > 20000 ppm
propane	CL50 par inhalation (Rat, 4 h) = > 13023 ppm CL50 par inhalation (Rat, 4 h) = > 13023 ppm
Isobutane	Rien

Substances dangereuses	Effets immédiats sur la santé	Effets retardés sur la santé	Effets chroniques sur la santé
Isocyanic acid, polymethylenepolyphenylene ester polymer with hexanedioic acid, 1,3-isobenzofurandione and 1,2-propanediol			
Polymeric diphenylmethane diisocyanate	Irritant	Allergène	Reins Foie Respiratoire
diméthyl éther	Irritant		Système nerveux central
propane	Irritant		Cardiaque Système nerveux central
Isobutane			Cardiaque Système nerveux central Poumon

Substances dangereuses	NTP cancérigène	IARC cancérigène	OSHA cancérigène (Spécifiquement réglementé)
Isocyanic acid, polymethylenepolyphenylene ester polymer with hexanedioic acid, 1,3-isobenzofurandione and 1,2-propanediol	Non	Non	Non
Polymeric diphenylmethane diisocyanate	Non	Non	Non
diméthyl éther	Non	Non	Non
propane	Non	Non	Non
Isobutane	Non	Non	Non

12. INFORMATIONS ECOLOGIQUES

Information écologique:

Non disponible

Numéro IDH: Non disponible

Nom du produit:

13. CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION

Information exigée est pour pour les produits inutilisés uniquement.

Méthode de rejet recommandée: Éliminer conformément aux règlements fédéraux, provinciaux et municipaux.

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Les informations relatives au transport fournies dans cette section s'appliquent seulement au matériau lui-même/à la formulation elle-même et elles ne sont pas spécifiques à aucun emballage/à aucune configuration.

Transport du Canada de Marchandises Dangereuses-Terre

Nom d'embarquement correct: AÉROSOLS
Division: 2.1
Numéro d'identification: UN 1950
Groupe d'emballage: Rien

Transport aérien (ICAO/IATA)

Nom d'embarquement correct: Aerosols, inflammable
Division: 2.1
Numéro d'identification: UN 1950
Groupe d'emballage: Rien

Transport maritime (IMO/IMDG)

Nom d'embarquement correct: AEROSOLS
Division: 2.1
Numéro d'identification: UN 1950
Groupe d'emballage: Rien

15. INFORMATIONS REGLEMENTAIRES

Information sur la réglementation Canadienne

Statut LCPE LIS/LES: Tous les composants sont inscrits sur la liste intérieure des substances ou en sont exempts.

Information sur la réglementation des Etats Unis

État de l'inventaire TSCA 8 (b): Tous les composants sont répertoriés comme actifs ou sont exempts d'inscription dans l'inventaire TSCA (Toxic Substances Control Act).
Ce produit contient un ou plusieurs composants avec une exemption de polymère conformément à 40 CFR 723.250.

16. AUTRES INFORMATIONS

Cette fiche de données de sécurité contient des changements par rapport à la précédente version dans les paragraphes:
Cette fiche de données de sécurité contient des changements par rapport à la version précédente à la ou aux sections : 9

Préparé par: Sécurité des Produits et Affaires Réglementaires

Date de sortie: 08/14/2025

DÉMENTI Les données ci-jointes sont fournies à titre d'information seulement et sont jugées dignes de foi. Toutefois, la société Henkel Corporation n'assume la responsabilité d'aucun résultat obtenu par des personnes dont elle ne contrôle pas les méthodes. Il incombe à l'utilisateur de déterminer si les produits Henkel ou les méthodes de production mentionnées dans le présent document conviennent à un usage particulier. Il lui incombe aussi de prendre les précautions nécessaires pour protéger les biens et les personnes contre tout risque qui pourrait se produire au cours de la manipulation et de l'utilisation de l'un ou l'autre des produits de Henkel Corporation. À la lumière de ce qui précède, la société Henkel Corporation décline toute responsabilité, tacite ou expresse, incluant mais ne se limitant pas à la garantie implicite de qualité marchande et de conception à une fin spécifique découlant de la vente ou de l'usage des produits de Henkel Corporation. Henkel Corporation décline aussi toute responsabilité pour tout dommage indirect, quel qu'il soit, y compris un manque à gagner.

Cette Fiche de Données de Sécurité a été générée en fonction du Règlement Canadien sur les produits dangereux (SIMDUT 2015) et fournit des renseignements conformément à la loi Canadienne seulement. Aucune garantie ou représentation de quelque nature que ce soit n'est donnée en ce qui concerne les lois de fond ou d'exportation de toute autre juridiction ou pays. Veuillez confirmer que les informations fournies dans le présent document sont conformes à la législation sur l'exportation ou à toute autre loi de toute autre juridiction avant l'exportation. Veuillez contacter Henkel Product Safety and Regulatory Affairs pour une assistance supplémentaire.